



Prêt relais à échéance et indivision

Par **malikameunier**, le **05/02/2010** à **08:13**

Bonjour,

J'ai contracté un prêt-relais il y a bientôt 2 ans. Celui-ci arrive à échéance le 10 mai 2010. Après signature dudit prêt, la banque m'a demandé une attestation du juge des tutelles m'accordant le droit de vendre la part de mes enfants sur la maison à vendre. Je n'ai pas eu de retour de la part du juge. Je voulais savoir si la banque pouvait tout de même saisir ce bien, malgré l'indivision (mes enfants et moi-même sommes en indivision sur ce bien).

Merci pour votre réponse car je suis vraiment dans l'angoisse.